

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 003-8939/20/BM

■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires" relative à l'opération d'aménagement du Pôle d'Échanges de Gardanne MET 20/17028/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix, établissement fusionné au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 01 janvier 2016, a confié à la SPLA "Pays d'Aix Territoires", par convention notifiée le 23 décembre 2015, l'opération d'aménagement du Pôle d'échanges Multimodal de la Gare Ferroviaire de Gardanne.

Cette opération s'inscrit pleinement dans l'agenda de la mobilité approuvé en décembre 2016 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable ; agenda structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le pôle d'échanges de Gardanne.

L'avenant n° 1, notifié à la SPLA le 30 janvier 2017, a eu pour objet de modifier la rédaction de l'Article 8.5 "Présentation des appels de fonds", en supprimant le calendrier de réalisation budgétaire qui y figure et, ce, suite aux remarques du Trésorier qui demande à ce que le montant de chaque avance soit ajusté aux besoins réels et justifiés du semestre.

L'avenant n° 2, notifié à la SPLA le 28 décembre 2018, a eu pour objet de prolonger le délai de réalisation initialement fixé à 48 mois de 14 mois pour tenir compte :

- d'un délai supplémentaire dans l'instruction du dossier de permis de construire ; en effet, un avis défavorable, reçu tardivement de la Commission Départementale d'Accessibilité, a nécessité le retrait de l'instruction du dossier de permis de construire et le dépôt d'un nouveau dossier ;
- du délai supplémentaire nécessaire à la réalisation d'une étude hydrogéologique, étude qui a dû être lancée sur avis du géotechnicien formulé en début de phase d'études de Projet.

Le délai global de l'opération du Pôle d'échanges de Gardanne a ainsi été porté à 62 mois y compris l'année de parfait achèvement, soit jusqu'au 23 février 2021.

Or, aujourd'hui, compte tenu des problèmes énumérés ci-dessous :

- L'arrêt de chantier, ainsi que les prestations supplémentaires, issues de l'avis technique formulé le 23 mai 2019, imposé par SNCF,
- Les prestations supplémentaires liées à la construction d'un poste de distribution publique d'électricité, non prévu initialement,
- La période d'arrêt suite à l'épidémie de Covid-19,
- La modification en cours de chantier, à la demande de la Commune, du projet le long de l'avenue Lieutaud par la création d'une piste cyclable qui, pour des raisons administratives, ne pourra être réalisée qu'après l'obtention de la conformité du permis de construire du pôle d'échanges,

Il convient de prolonger par avenant le délai de la convention de 18 mois, portant le délai de réalisation de l'opération du Pôle d'échanges de Gardanne, y compris l'année de parfait achèvement, au 23 août 2022.

Cette prolongation n'a aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A312 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 relative à l'approbation du programme de travaux et de la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour l'aménagement du pôle d'échanges de Gardanne ;
- Les avenants n°1 et n°2 relatifs à la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour l'aménagement du pôle d'échanges de Gardanne ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation e compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 ci-annexé précisant les nouveaux délais d'exécution et durée de convention avec la SPLA par son article 1 et son entrée en vigueur par son article 2.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et à prendre toute disposition y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS